



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 14952

Texte de la question

M. Bernard Bosson appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme devant le choix fait par les organisateurs de la Coupe du monde de football de consacrer la chaîne McDonald's restaurant officiel de la Coupe du monde de football en France. Compte tenu de la richesse de la gastronomie française, de la renommée de ses chefs, il ne peut que regretter un tel choix, accepté par les autorités nationales. Cette situation est d'autant plus regrettable que ces deux modes de restauration ne sont pas à concurrence égale, puisque la restauration traditionnelle est frappée à 20,60 % de TVA alors que la restauration rapide ne l'est qu'à 5,5 %. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sur quels critères les organisateurs de la Coupe du monde de football ont décidé cette attribution.

Texte de la réponse

L'accueil de la Coupe du monde de football en France a mobilisé depuis près d'un an l'ensemble des ministères pour assurer la réussite de cet événement sportif et en faire une grande fête de l'amitié et de la convivialité dans toute la France. C'est aussi l'occasion unique de promouvoir notre pays. Il est certes vrai que douze grandes entreprises de dimension internationale dont une société de restauration rapide, un producteur de boissons et une marque de confiserie sont les parrains officiels de la Fédération internationale de football (FIFA). Mais ces entreprises ne prétendent pas représenter les traditions gastronomiques françaises. D'une manière plus générale, la gastronomie française bénéficiera d'une vitrine mondiale, à l'initiative de nombreux acteurs du tourisme et de la restauration qui organisent des festivités pour mettre en valeur l'art culinaire de notre pays. En outre, des sociétés françaises, prestigieuses, ont été choisies par le CFO pour servir le meilleur de notre cuisine, dans les enceintes qui accueillent la Coupe du monde.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bosson](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14952

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2962

Réponse publiée le : 13 juillet 1998, page 3920